

Gaétan Saint-Pierre

2013/01/01

⋮ Étymologie

# «Passer», «trépasser», «empiéter» et «péage»: une histoire de «pas» et de «pied»

## Curiosités étymologiques

---

**V**oici deux mot latins de sens assez voisins qui ont eu chacun une belle descendance : d'abord le nom *passus* « pas », qui a donné, entre autres, les verbes *passer* et *trépasser*, l'adjectif *passable* et le nom *compas*; puis le nom *pes*, *pedis* « pied », qu'on trouve, souvent sans le reconnaître, dans plusieurs mots comme *empiéter*, *péage*, *piège*, et même *piètre*.

## Y *passer* : un *passage* obligé ou *pas*?

Le verbe *passer* est non seulement un mot français très ancien, mais aussi un mot qui a connu des développements sémantiques assez remarquables. **Passer** (milieu XI<sup>e</sup>) vient du latin populaire *passare* « traverser », dérivé de *passus* « pas ». En français, *passer*

a d'abord eu, comme en latin, le sens de « traverser un lieu ». Appliqué au temps, *passer* signifie aussi « s'écouler ». Employé comme verbe transitif, il a pris le sens de « continuer sans s'arrêter » (*passer son chemin*) et, au figuré, celui de « ne pas s'attarder » (*passer sur les détails*). Au figuré également, *passer* est employé dans le sens de « vivre une situation » (*passer un mauvais quart d'heure*). Le verbe a pris d'autres sens encore, tels ceux de « convenir » (*ce texte, ça ne passe pas*) et de « filtrer » (*passer le café*). Signalons aussi les sens particuliers pris par le verbe dans des expressions comme *passer pour* « être considéré comme », ou encore, *y passer* « subir une épreuve » et familièrement « mourir ». Quant à la forme pronominale *se passer de* (XIII<sup>e</sup>), elle a eu le sens de « se contenter de » avant de prendre celui de « vivre sans ».

Les dérivés de *passer* sont nombreux et souvent anciens. Du participe passé du verbe nous viennent l'adjectif **passé** (début XIV<sup>e</sup>) et le nom **passé** (XVI<sup>e</sup>, « temps écoulé »). Du participe présent nous vient le mot **passant** (XII<sup>e</sup>), *resté*, contrairement à *passé*, associé à l'idée de « se déplacer dans l'espace ». De *passer* sont aussi dérivés le nom **passage** (fin XI<sup>e</sup>) « lieu où l'on passe » et « action de passer », et son dérivé **passager** (fin XIV<sup>e</sup>), nom désignant une personne qui voyage, et, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, adjectif employé dans le sens de « qui dure peu » (*une averse passagère*). Mentionnons d'autres dérivés reprenant différents sens de *passer* : l'adjectif **passable** (XIII<sup>e</sup>, « par où l'on peut passer »), qui a pris, au XIV<sup>e</sup> siècle, le sens actuel d'« acceptable », d'où l'adverbe **passablement** (fin XV<sup>e</sup>); et plusieurs noms comme **passeur** (XIII<sup>e</sup>), **passoire** (XIII<sup>e</sup>), **passe** (fin XIV<sup>e</sup>) et **passation** (XV<sup>e</sup>, terme de droit). On pourrait aussi citer le nom **passade** (milieu XV<sup>e</sup>, avec influence de l'italien *passata* « passage »), employé, depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, dans le sens de « goût passager » et surtout de « courte liaison amoureuse ».

Ajoutons que le nom **pas** (fin X<sup>e</sup>), issu du latin *passus*, a eu dès l'ancien français le sens d'« action de marcher », mais aussi celui de « passage ». Quant à l'adverbe de négation **(ne) pas** (fin XI<sup>e</sup>), il nous vient d'un emploi spécialisé du nom *pas* avec des verbes de mouvement comme *aller*, *avancer*, *marcher*. Ainsi, une phrase comme *il n'avance pas* signifiait littéralement « il n'avance même pas d'un pas ».

## *Dépasser, repasser, trépasser et autres dérivés*

## par préfixation

Aux dérivés de *passer* qu'on vient d'énumérer, on peut ajouter quelques dérivés par préfixation. Les verbes *dépasser*, *outrepasser* et *repasser* datent tous trois du milieu du XII<sup>e</sup> siècle. **Dépasser**, formé de *passer* et du préfixe à valeur intensive *dé-*, exprime l'idée générale d'« aller plus loin ». Ses dérivés sont beaucoup plus récents : l'adjectif *dépassé* (fin XVII<sup>e</sup>) et le nom *dépassement* (XIX<sup>e</sup>). **Outrepasser**, composé de *outré* « au-delà » et *passer*, a pris, au XIV<sup>e</sup> siècle, le sens actuel de « transgresser une limite » (*outrepasser ses droits*). **Repasser** a le sens d'origine de « passer de nouveau » et, par extension, de « revenir ». Mais le verbe a développé d'autres sens comme celui de « rendre lisse » en parlant du linge (XVII<sup>e</sup>). Le verbe **surpasser** (milieu XIV<sup>e</sup>), qui a d'abord eu le sens d'« enfreindre », est surtout employé, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, dans celui de « faire mieux ». Quant à **trépasser** (fin XI<sup>e</sup>), le plus ancien de ces dérivés, il comporte le préfixe *tré*, issu du latin *trans* « au-delà ». Le verbe *trépasser* signifie originellement « franchir ». Mais le mot a pris, au XII<sup>e</sup> siècle, le sens figuré de « mourir », le seul qui soit resté<sup>[1]</sup>.

Le verbe (peu usité) **compasser** (milieu XII<sup>e</sup>) « mesurer » n'est pas un dérivé de *passer* : il est issu du latin populaire *compassare* « mesurer avec le pas ». *Compasser* a pris, au fil des siècles, le sens technique de « mesurer avec le compas » et, par extension, celui de « disposer avec rigueur », d'où l'adjectif **compassé** (XVI<sup>e</sup>) « guindé ». Contrairement au verbe, le déverbal *compas* (XII<sup>e</sup>) est resté bien vivant. Mentionnons pour finir le nom féminin **impasse** (XVIII<sup>e</sup>), terme de jeu de cartes à l'origine. Le mot s'applique, vers 1760, à une rue sans issue, puis, au figuré, à une situation sans issue.



La descendance du mot latin *pes*, *pedis* « pied » est peut-être moins nombreuse que celle de *passus*, mais on découvre dans cette famille des mots comme *piège*, *péage* ou *piètre*, dont le lien étymologique avec l'ancêtre latin s'est depuis longtemps obscurci.

## De *pied* ferme, sans *empiéter*

**Pied** (fin X<sup>e</sup>) figure parmi les mots français les plus anciens. Comme le mot latin dont il

est issu, *ped* désigne l'extrémité inférieure de la jambe servant à la fois de support du corps et d'organe de la marche et, par extension, la base d'un objet. Le mot sert très tôt à former des expressions telles que *à pied* (fin XI<sup>e</sup>) « en marchant », *aux pieds de* (fin XI<sup>e</sup>) « prosterné », etc. Les dérivés français de *ped* sont relativement peu nombreux. On trouve parmi eux deux noms : **peton** (XVI<sup>e</sup>), un diminutif familier, et **piètement** (XIX<sup>e</sup>), terme technique désignant l'ensemble des pieds et des traverses d'un meuble. En fait aussi partie, formé par préfixation, le verbe **empiéter** (XIV<sup>e</sup>), qui a d'abord été un terme de fauconnerie signifiant « prendre dans ses serres ». À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, **empiéter** (sur) prend le sens de « déborder sur quelque chose » et, par extension, celui de « s'arroger les droits de quelqu'un ». Son dérivé **empiètement** date du XIV<sup>e</sup> siècle.

## Un piège pour empêcher d'agir (vous pigez?)

Beaucoup plus nombreux sont les mots français issus de dérivés latins de *pes*, *pedis*. Commençons par le mot *piège* et ses proches parents. **Piège** (milieu XII<sup>e</sup>) vient du latin *pedica* signifiant proprement « liens aux pieds ». Le mot désigne d'abord un dispositif destiné à attirer et à capturer des animaux, puis prend au figuré le sens de « guet-apens ». Le lien de *piège* avec « pied » s'est presque tout à fait effacé. C'est aussi le cas des verbes *empêcher* et *dépêcher*. **Empêcher** (*empeschier*, XII<sup>e</sup>) est issu du latin *impedicare* (dérivé de *pedica* « piège ») « mettre des entraves aux pieds ». En français, *empêcher* a pris le sens général de « mettre dans l'impossibilité d'agir ». Quant au verbe **dépêcher** (XIII<sup>e</sup>), il a été formé, par changement de préfixe, comme contraire d'*empêcher* dans le sens de « délivrer ». Au XIII<sup>e</sup> siècle, *se dépêcher* signifie « se délivrer ». Mais, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, *dépêcher* a pris le sens d'« envoyer un messenger » et *se dépêcher*, celui de « faire vite ». À ces mots, on peut ajouter le verbe **piger** « prendre » (début XIX<sup>e</sup>, de *pedicare* « prendre au piège »), employé familièrement dans le sens de « comprendre ».

## Rue piétonne à péage : piètre parce que pédestre ?

**Piéter** : voici un autre mot français issu d'un dérivé de *pes*, *pedis*. Le verbe **piéter**

(« marcher », XIII<sup>e</sup>) vient du bas latin *peditare* « aller à pied ». Si *piéter* est aujourd'hui peu usité, on ne peut en dire autant de ses dérivés : *piéton* et *piétiner*. Le nom **piéton** (XIV<sup>e</sup>) a servi initialement à désigner un fantassin, un soldat qui combat « à pied ». À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, **piéton**, employé aussi comme adjectif, sert désormais à qualifier la personne qui va à pied. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'adjectif s'applique à une voie « à l'usage exclusif des piétons » (*rue piétonne*). Le verbe **piétiner** (XVII<sup>e</sup>), qui avait à l'origine le sens de « trépigner », a pris au figuré celui de « ne pas progresser » (*l'enquête piétine*). À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, *piétiner* est employé comme verbe transitif dans le sens de « fouler aux pieds » et, au figuré, de « bafouer » (*piétiner les droits du peuple*). Son dérivé *piétinement* (XVIII<sup>e</sup>) reprend ces divers sens.

À l'instar de *piéton*, le mot **pédestre** (nom au XV<sup>e</sup> siècle) a d'abord eu le sens de « soldat à pied ». *Pédestre* est un emprunt savant au latin *pedestris* « qui va à pied ». Employé comme adjectif depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, le mot a aujourd'hui le sens de « qui se fait à pied ». L'adjectif **piètre**, attesté dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle sous la forme *peestre*, est en quelque sorte le frère d'origine populaire de *pédestre*, puisqu'il est issu du même mot latin. *Piètre*, « qui va à pied » au sens propre, a développé, par opposition au chevalier « qui va à cheval », la valeur péjorative de « médiocre ».

Le mot *péage*, qu'on serait porté à rattacher au verbe *payer*, n'a pourtant aucun lien étymologique avec ce mot. **Péage** (*paage*, milieu XII<sup>e</sup>) est, en effet, l'un des plus anciens membres de la famille de *pes*, *pedis*. *Péage* « taxe de passage » vient du latin populaire *pedaticum*, terme de l'administration carolingienne signifiant « droit de mettre le pied ». Le mot désigne le droit que l'on doit payer pour emprunter une route, un pont.



1 Le verbe *passer* et certains de ses dérivés comme *trépasser* sont « passés » à l'anglais au cours du Moyen Âge. Ajoutons que *to trespass* a gardé en anglais un sens proche de l'ancien français *trespasser*, soit celui de « passer outre », avec toutefois l'idée de transgression. [\[Retour\]](#)

## PRINCIPALES SOURCES

DUBOIS, J., H. MITTERAND et A. DAUZAT (2006). *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, Éditions Larousse.

REY, A., dir. (1994). *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Éditions Le Robert.



# Gaétan Saint-Pierre

Enseignant retraité du Collège Ahuntsic